



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"
Séance du 06 juin 2024

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 31

DELIBERATION
n° 2024 - 03 - 01

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 juin, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 30 mai, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ Laurent, DURANTEAU, Isabelle DURANTEAU, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Jérôme MESNARD, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Catherine GALAND, Stéphane GUIBERT, Christine BERNARD, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Joël GIRAUDEAU, Sandra DUBOS, Kathia VIEL, Tiphany JACOMINO, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI.

Pouvoirs : Jean-Baptiste RABINIAUX à Frédéric FOUQUET / Thierry Stéphane GUIBERT à Isabelle TESSIER, BIRON à Vincent PIPAUD / Catherine GALAND à Jean SOYER / Christine BERNARD à Laurent DURANTEAU / Xavier BERNARD à Isabelle DURANTEAU / Joël GIRAUDEAU à François BLANCHET / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Evelyne CHAUVEL à Christine CRESTOIS.

Thierry FAVREAU est désigné secrétaire de séance.

Chambre Régionale des Comptes des Pays de la
Loire : rapport d'observations définitives
concernant la gestion du Pays de Saint Gilles
Croix de Vie Agglomération - Exercices 2018 et
suivants

En application du Code des Juridictions Financières, vous trouverez ci-joint, le rapport d'observations définitives rédigé par la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire au titre de son contrôle ouvert le 6 janvier 2023 et portant sur les exercices 2018 et suivants.

Le rapport d'observations provisoires en date du 31 octobre 2023 a fait l'objet d'une réponse du Président actuel de la Communauté d'Agglomération, Monsieur François BLANCHET, en date du 16 novembre 2023.

Le rapport d'observations définitives a fait l'objet d'une notification officielle le 16 avril 2024.

L'examen de la Chambre a porté plus particulièrement sur le cadre d'intervention communautaire, la déontologie et la prévention des atteintes à la probité, la gestion des ressources humaines, la qualité de l'information budgétaire et comptable et la situation financière de la Communauté d'Agglomération.

La Chambre formule 8 recommandations qui sont déjà en cours de traitement dans le cadre des ajustements organisationnels engagés par la collectivité.

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5216-1 et suivants,

Vu le Code des Juridictions Financières, et notamment ses articles L.243-3 et suivants,

Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, approuvés par arrêtés préfectoraux n° 2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021,

Vu la notification du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, en date du 16 avril 2024,

Vu le rapport,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 23 mai 2024,

Considérant le débat intervenu sur le rapport d'observations définitives présenté, conformément aux dispositions de l'article L.243-6 du Code des Juridictions Financières,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : PREND ACTE de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes et des réponses apportées par la Communauté d'Agglomération ;

Article 2 : PRECISE que les communes membres du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, destinataires du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes seront amenées à en débattre ;

Article 3 : PRECISE que dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, Monsieur le Président présentera, dans un rapport, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes, rapport, qui sera communiqué à la Chambre Régionale des Comptes.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,



Thierry FAVREAU

Givrand, le 11 juin 2024

Le Président,



François BLANCHET

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 13 JUIN 2024
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 13 JUIN 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.

